

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix huit décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 décembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Maud TAVEL
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Patrice VOIR
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL

Secrétaire de séance : M. Sadok BOUZAIENE

D20171218_27 - Constitution du Comité de Sélection de l'appel à projets Gren' de projets

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

27-(3563). PATRIMOINE MUNICIPAL_: Constitution du Comité de Sélection de l'appel à projets Gren' de projets

Madame Maud TAVEL expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2-2742 en date du 25 septembre 2017, vous avez autorisé le lancement de l'appel à projets Gren' de projets.

Pour mémoire, cet appel à projets concerne le devenir de six biens appartenant à la ville de Grenoble, pour mémoire :

- la grande Orangerie, 18 rue Joseph Chanrion ;
- l'ancien Musée-bibliothèque, 9 place de Verdun ;
- la « villa Clément », 4 quai des allobroges ;
- l'ancien couvent des Minimes, 1 rue du vieux temple ;
- le pavillon sud de la caserne de Bonne, 54 boulevard Gambetta ;
- la piscine Iris, 165 galerie de l'Arlequin

La fin de la phase de l'appel à manifestation d'intérêt est fixée à fin janvier 2018, alors que la remise du projet final pour les équipes présélectionnées est prévue pour juillet 2018.

Pour rappel également, les deux étapes de sélection (trois équipes présélectionnées à l'issue de la première phase puis un lauréat par bâtiment à l'issue de la deuxième phase) s'effectueront dans le cadre d'un comité de sélection.

Ce comité de sélection, présidé par Monsieur le Maire ou son représentant, se compose de six membres issus du conseil municipal et de six personnalités qualifiées issues du secteur de l'architecture et du patrimoine, du tourisme, du milieu culturel et de la société civile.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste des six élus membres du Comité de sélection issus du conseil municipal .

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Durable du jeudi 07 décembre 2017

Commission Ressources du lundi 04 décembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'élection au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste des six membres du comité de sélections issus du conseil municipal

3 listes sont présentées :

- Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » :

Mme Maud TAVEL

M. Antoine BACK

Mme Marie-Madeleine BOUILLON

M. Georges BURBA

M. Emmanuel CARROZ
Mme Catherine RAKOSE

- Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » :

-Mme Anouche AGOBIAN

- Liste « Réussir Grenoble » :

- Mme Bernadette CADOUX

Il est procédé au scrutin public.

- Nombre de votants : 59

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4 (2 Rassemblement National + 2 Ensemble à Gauche)

- Suffrages exprimés : 55

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 40 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)

- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)

- Liste Réussir Grenoble : 7 voix (Réussir Grenoble)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 4 sièges.

- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.

- La liste Réussir Grenoble obtient 1 siège.

Ainsi, sont élus au comité de sélection :

- Mme Maud TAVEL

- M. Antoine BACK

- Mme Marie-Madeleine BOUILLON

- M. Georges BURBA

- Mme Anouche AGOBIAN

- Mme Bernadette CADOUX

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Maud TAVEL

Affichée le : 21 décembre 2017